

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du conseil municipal  
du mercredi 27 octobre 2021- 19h**

**Présents :** 10

**Votants:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 27 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Sophie BOIN, maire.

**Sont présents:** Sophie BOIN, Jean-Claude ROUDAIRE, Georges BENNET, Murielle BROUSSE, Jean-Pierre ADGIE, Philippe CONNE, Hervé DARAQUY, Patrice NOUZIERES, Alexandre LAMOUREUX, Sandrine BERTRAND

**Représentés:** Marie-Thérèse LABARTHE par Georges BENNET

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sandrine BERTRAND

**Ordre du jour :**

- tour de table des conseillers,
- Dénonciation de la convention d'adhésion au service "Remplacement et missions temporaires" et proposition d'une nouvelle convention d'adhésion avec le Centre de gestion du LOT,
- Délibération concernant la participation aux frais d'achats de panneaux sur la VC5 en commun avec la commune de ST MICHEL LOUBEJOU,
- question diverses.

Mme le maire demande à l'assemblée son accord pour l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant :

- **Demande de retrait de la commune de ST VINCENT DU PENDIT - SMAEP Bretenoux/ST CERE.**

L'assemblée est favorable.

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2021.

**Délibérations du conseil:**

**1° Demande de retrait du SMAEP de la commune de ST VINCENT DU PENDIT**

Par délibération en date du 20 juillet 2021, la commune de ST VINCENT DU PENDIT a demandé son retrait du Syndicat Mixte AEP de BRETENOUX/ST CERE.

La commune de ST VINCENT DU PENDIT envisage d'adhérer au Syndicat Limargue et Ségala qui peut alimenter une partie de la commune et du fait de ses compétences de production et de distribution est à même de gérer le réseau AEP de toute cette collectivité.

Le SMAEP ne dessert pas directement la commune de ST VINCENT DU PENDIT qui était à ce jour alimentée par le réseau de ST CERE, il n'y a donc pas d'objection à la demande de retrait de cette collectivité.

Après en avoir délibéré, la demande de retrait de la commune de ST VINCENT DU PENDIT est acceptée à l'unanimité.

**2° Adhésion au service Remplacement et missions temporaires, mis en place par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOT**

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement et missions temporaires par le Centre de Gestion, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités ou aux établissements publics de pallier les absences momentanée des agents.

Ce service est composé d'une équipe d'agents formés ou expérimentés qui pourront intervenir en cas de remplacement d'un agent titulaire pour cause de :

- \* arrêts de maladie
- \* congés annuels
- \* congés de maternité
- \* congés parental ou de présence parentale
- \* congé de solidarité familiale
- \* temps partiel
- \* surcroûts d'activité, besoins saisonniers, formation
- \* vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité ou l'établissement public et le Centre de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention d'adhésion avec le centre de gestion,
- autorise Mme le maire à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de gestion,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement public.

### **3° Acceptation pour la participation à l'acquisition de panneaux en commun avec la commune de ST MICHEL LOUBEJOU**

La commune de ST MICHEL LOUBEJOU a acheté les panneaux nécessaires afin de mettre en place la limitation de tonnage sur la voie communautaire n°5 qui permet de rejoindre Saint Michel Loubéjou à la RD 803 en passant par notre commune.

Mme le maire présente aux membres du conseil municipal la facture, avec surlignés, les articles à notre charge ainsi que l'arrêté municipal concernant la nouvelle limitation de tonnage.

La commune de ST MICHEL LOUBEJOU a émis un titre de recette de 107.18 € (titre 88 bordereau 24 du 21/09/21) pour la participation de notre commune à l'achat des panneaux.

Les membres du conseil municipal relèvent que le tonnage maximal a été abaissé par rapport à l'accord initial et demandent à ce qu'un panneau "sauf engins agricoles" soit posé en complément sous le panneau de limitation de tonnage, à frais partagés. Dans ces conditions, le conseil accepte à l'unanimité la participation demandée et autorise Mme le maire à mandater la dépense correspondante.

### **4° QUESTIONS DIVERSES.**

Les compte-rendus des conseils municipaux vont être publiés sur le site internet communal.

Un apéritif sera offert par la municipalité après la cérémonie du 11 novembre, sous le respect des conditions sanitaires obligatoires.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 25 novembre à 19h.

La séance a été levée à 20h20.

